

## L'UPITech (Unité pédagogique d'intégration par la technologie) du Lycée professionnel Vercingétorix, Romagnat <sup>1</sup>



Guy CARCENAC <sup>2</sup>

Professeur des écoles, spécialisé

### MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE L'UPITECH : UNE DÉMARCHE LOCALE

#### *Historique rapide de l'intégration dans le département du Puy-de-Dôme*

Au début des années 80, des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ont été intégrés dans les classes maternelles de plusieurs écoles et, contre toute attente, avec succès. Puis ce fut l'âge de l'instruction primaire, alors ils sont allés à l'école primaire : Ferdinand Buisson, Albert Bayet à Clermont-Ferrand, Chateaugay, Grandif... ont joué le jeu de l'intégration : pari tenté, pari tenu, pari réussi. Alors pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

Fortement demandé par les associations de parents, le collège, suite logique de l'école primaire a ouvert ses portes à nos jeunes. C'est au collège Pierre Mendès France de Riom que les UPI (Unités pédagogiques d'intégration) ont vu le jour. À la rentrée 2002, ce ne sont pas moins de 12 UPI ou DI (Dispositifs d'intégration), tous handicaps confondus, qui fonctionnent dans les collèges du département. Deux, trois ou quatre ans de scolarité dans le 1<sup>er</sup> cycle du 2<sup>nd</sup> degré avant de frapper à la porte du lycée.

En 1997, le Lycée professionnel Marie Laurencin de Riom, au nord de Clermont, a répondu le premier à la demande et a accueilli nos jeunes sous le nom de PISTH. Cette structure permet à ces jeunes de poursuivre leur projet d'intégration. À la rentrée 2002, une nouvelle section : l'UPI-Tech (Unité pédagogique d'intégration par la technologie) a vu le jour au Lycée professionnel Vercingétorix de Romagnat. Ce dispositif a permis aux huit jeunes inscrits de donner une suite cohérente à leur scolarisation et de poursuivre leur intégration commencée au collège.

#### **Démarche d'implantation**

Suite à une enquête préliminaire faite par les services de l'AIS en janvier 2002, une dizaine d'élèves de plus de 16 ans ont été repérés comme sortant d'UPI collège et n'ayant pas de projet personnel défini. Situation d'autant plus grave pour ceux qui étaient suivis par un Sessad : ils allaient être exclus du système scolaire, les autres pouvant éventuellement être repris en charge par un IMPro.

Il y avait donc urgence et il restait seulement quelques mois pour réagir. Le problème était le suivant : il s'agissait de permettre à tous ces jeunes la poursuite de leur scolarité en milieu ordinaire pour préparer leur intégration sociale et profes-

272

1. Lycée professionnel Vercingétorix 4, rue de Laubize 63540 Romagnat  
2. Avec la participation de M<sup>me</sup> Chastang Christine (PE stagiaire Capsais), M. Duclaux Dominique (PLP Techno), M. Renaudin Michel (PLP Techno), M<sup>me</sup> Gouttefarde Véronique (aide-éducatrice).

sionnelle. Pour ce faire, il fallait construire une offre de formation adaptée aux besoins de ces adolescents âgés de plus de 16 ans, en fin de scolarité obligatoire et sans solution d'orientation possible vers une formation professionnelle. Parallèlement à cette enquête, des démarches étaient entreprises auprès de différents lycées de la banlieue clermontoise pour savoir lequel serait susceptible d'accueillir en intégration collective une dizaine de jeunes ayant des troubles des fonctions cognitives.

**Le LP de Romagnat, sollicité par les collègues du collège de Ceyrat, a immédiatement répondu favorablement à la demande grâce à :**

- la motivation de son équipe de direction et de deux PLP,
- la commodité des transports en commun,
- la fermeture des 4<sup>e</sup> techno libérant des locaux,
- sa situation géographique en banlieue sud de Clermont.

Alors tout s'est très vite enchaîné : rencontres avec les équipes pédagogiques du collège de Ceyrat et du lycée, présentation du projet aux autorités académiques et rectorales, puis au conseil d'administration du lycée pour approbation. Il fallait, pour mener à bien ce projet, des moyens. C'est la MGI (Mission générale d'insertion) qui, par l'ouverture d'une FCIL (Formation complémentaire d'initiative locale) a pris en charge tout le financement :

- un poste d'enseignement spécialisé du premier degré,
- un poste PLP en technologie,
- des HSE pour les professeurs d'enseignement général,
- des crédits de fonctionnement.

Tout était réuni pour permettre à cette structure d'ouvrir ses portes et, c'est fin

mai, quatre mois après la première rencontre, qu'était créée, à titre expérimental pour un an (renouvelable), l'UPI-Tech.

### **Admissions et procédures**

Le public est connu et repéré : ce sont tous des adolescents âgés de 16 à 20 ans, à besoins éducatifs particuliers (troubles importants des fonctions cognitives), ayant déjà été scolarisés et bénéficiant d'un suivi médico-éducatif dans le cadre de leur projet individualisé. Ces adolescents en fin de scolarité obligatoire n'ont pas le niveau requis pour suivre une formation qualifiante classique mais sont susceptibles de s'inscrire dans la perspective du CFG (niveau 1 du CAP) et de tirer profit d'une observation et d'une familiarisation en milieu professionnel.

Dans tous les cas, les commissions départementales spécialisées (CDES, CCSD) ont connaissance de chaque dossier et des projets individuels élaborés en concertation avec tous les partenaires concernés (personnels de l'Éducation nationale et de la Ddass) afin d'en apprécier la pertinence. Ce sont elles qui étudient chaque dossier et procèdent aux affectations.

## **LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2002-2003**

### **La structure**

La section UPI-Tech est implantée au Lycée Vercingétorix, à Romagnat, commune de la proche banlieue de Clermont-Ferrand, desservie par les transports urbains. Cette formation dispose de :

- **Une salle de classe équipée, divisée en 4 parties :**

Un secteur scolaire : 8 bureaux, un téléviseur, un magnétoscope, un rétropro-

jecteur, des armoires de rangement, des tableaux...

- . Un secteur informatique : 4 ordinateurs, 2 imprimantes, 1 scanner
- . Un secteur « activités manuelles » avec tables de travail
- . Un coin bureau avec affichage, téléphone, rangement, lieu de réunion selon les besoins.

- Un secteur atelier avec des machines outils, établis, placards et vestiaires.
- Une salle de techno avec ordinateurs, établis, postes de soudure...

### **Les élèves**

Lycéens à part entière, ils sont soumis au règlement intérieur du lycée. Ils disposent des mêmes structures et équipements et ont accès aux mêmes lieux que les autres élèves. Ils ont les mêmes droits et devoirs.

Horaire hebdomadaire pour les élèves :

- 7h d'enseignement technologique,
- 8h d'enseignement général (professeur des écoles spécialisé),
- 6h de préparation et insertion sociale et professionnelle : PE spécialisé, aide-éducatrice, documentaliste, personnels non enseignants : infirmière, COP, AS, personnels administratifs et de service, intervenants extérieurs selon les projets et les besoins,
- 1h d'arts plastiques,
- 1h de musique,
- 1h d'EPS.

### **L'équipe pédagogique**

Le groupe composé de 8 élèves est pris en charge sur la base du volontariat par :

- 2 enseignants (PLP) pour les activités technologiques (domaine fabrication, informatique, dessin technique...)
- 1 enseignant (PE spécialisé) pour l'enseignement général (maths, français,

connaissance du monde contemporain, instruction civique...),

- 1 aide-éducatrice pour le soutien individualisé et l'aide à l'élaboration du projet personnel de chaque élève,
- 3 professeurs de lycée professionnel pour l'enseignement de la musique, de l'EPS, des arts plastiques.

### **Objectifs généraux**

Dans la continuité du projet individualisé et dans la perspective d'une insertion socioprofessionnelle :

- Maintenir des acquis et développer des connaissances en enseignement général.
- Acquérir des savoir-faire technologiques.
- Confirmer des savoir-être.
- Tendre vers une validation des acquis de l'expérience.
- Définir un projet professionnel.

### **Compétences à développer**

Toutes celles qui permettent de développer, chez les jeunes porteurs d'un handicap, une meilleure communication avec les autres et une autonomie suffisante en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

**Concernant les savoirs :** maintien des acquis et développement des connaissances scolaires et culturelles par la continuité d'un enseignement général adapté et l'acquisition de savoirs technologiques en adéquation avec l'environnement professionnel et social.

**Concernant les savoir-faire :** applications technologiques et acquisition de pratiques gestuelles inscrites dans un programme de formation qui pourrait aboutir à une véritable insertion professionnelle.

**Concernant les savoir-être :** approche concrète et réfléchie de la vie sociale et pratique, développement de l'autono-

mie, découverte de la vie au quotidien avec l'aide des structures spécialisées pour le suivi et l'accompagnement (IME, Sessad).

### **Les contenus de la formation**

<p><b>Enseignement général</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- français</li> <li>- maths</li> <li>- connaissance du monde contemporain</li> <li>- EFS</li> <li>- arts plastiques</li> <li>- Éducation physique et sportive</li> </ul>	<p><b>Technologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soudure</li> <li>- Thermoformage</li> <li>- Presse à injecter</li> <li>- Informatique (B2I)</li> <li>- Dessin technique</li> </ul>
<p><b>Préparation à l'insertion sociale et professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte des champs professionnels sous forme de visites :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises</li> <li>- CAT</li> <li>- Centre de formation : LP, IMPro, CFAS, Greta</li> </ul> </li> <li>- Stages en entreprise</li> <li>- ECJS</li> </ul>	<p><b>Correspondance scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange avec l'école de Dialambéré au Sénégal</li> </ul> <p><b>Connaissance du monde contemporain (CMC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- histoire-géographie</li> <li>- sciences de la vie et de la terre</li> <li>- sciences physiques</li> <li>- ECJS</li> <li>- Intervenants extérieurs</li> </ul>
<p><b>Projets individualisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir le projet</li> <li>- Recherche de stage</li> <li>- Préparation matérielle</li> <li>- Bilan de stage et rapport de stage</li> </ul>	<p><b>Interventions des services médico-éducatifs</b></p> <p>Sessad, IME, CMPP, consultations. Les prises en charge rééducatives et médicales auront lieu selon le projet de chaque élève hors temps scolaire.</p>

### **Les modalités de concertation**

**Réunion de concertation hebdomadaire :** L'équipe pédagogique et le proviseur se réunissent pendant 2 heures. Si nécessaire, participation des partenaires.

**Rencontre avec les familles :** Une rencontre générale en début d'année pour la présentation des projets collectifs et des axes pédagogiques. Des rencontres individuelles pour la mise en place du projet de l'élève et le bilan des résultats auxquels participent les partenaires du secteur médico-éducatif, si besoin.

**Comité de pilotage :** Le dispositif est géré par un comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par trimestre ou plus, si nécessaire. Monsieur le Proviseur du lycée est responsable du projet.

### **L'évaluation de la formation**

Le CFG

Le B2I adapté

L'ASSR et le BSR

L'AFPS adaptée

Les rapports de stage

La mise en place d'un livret de compétences et de la validation des acquis de l'expérience.

## BILAN ET ÉVOLUTION EN 2003-2004

Nous sommes dans une phase expérimentale et, avec à peine plus d'un an d'existence, nous n'avons que très peu de recul sur nos pratiques. Cependant, nous pouvons faire un premier bilan, en tirer des conclusions et envisager l'évolution de notre projet.

Il faut garder à l'esprit que l'ouverture de cette section concernait des jeunes de plus de 16 ans, sortant de collège et donc en fin de scolarité obligatoire. De plus, les élèves qui étaient suivis par un Sessad, CMP ou dans le secteur libéral se trouvaient sans autre possibilité de poursuite de scolarisation. Il nous fallait donc inventer un dispositif leur permettant de définir leur projet professionnel et de les préparer à une insertion sociale et professionnelle.

### **Insertion sociale**

L'engagement des équipes pédagogique, administrative et de service du lycée a permis une mise en œuvre rapide du fonctionnement de l'UPI Tech. Ceci nous amène à un premier constat : nos élèves sont de vrais lycéens, autonomes *intra et extra muros*, qui se sont très vite adaptés à leur nouveau statut et au fonctionnement de la structure. Tous s'accordent à dire qu'après une année passée, l'insertion sociale est réussie.

**Cette intégration sociale a rapidement fait apparaître un problème que nous n'avions pas prévu : le suivi médico-éducatif des élèves en UPI.**

Tous nos jeunes, au moment de leur affectation à l'UPI Tech, étaient suivis par un service spécialisé (IME, Sessad,

CMPP...). Pourtant, dès le début de l'année, certains problèmes sont apparus :

- quelques parents et/ou élèves ont souhaité un arrêt de prise en charge
- un service spécialisé a arrêté sa prise en charge pour un élève, le considérant comme sans besoin dorénavant
- faute de places disponibles dans les Sessad, deux élèves ne pouvaient être suivis.

Ainsi, actuellement quatre de nos dix jeunes ne bénéficient d'aucun accompagnement, ce qui soulève de nombreuses questions :

- L'arrivée au lycée est-elle signe de normalité ou de déni du handicap ?
- Le suivi médico-éducatif est-il obligatoire ou devrait-il l'être en UPI ?
- Peut-on obliger les familles et les jeunes à bénéficier d'une prise en charge lorsque cela s'avère nécessaire aux yeux de tous (après concertation en réunion de synthèse) ?
- Où est-il pertinent d'assurer ce suivi ? Au lycée ou en dehors ? Pendant le temps scolaire ou en dehors ?
- Le suivi pourrait-il être plus individualisé, *à la carte*, sorte de Sessad élastique pour des jeunes autonomes certes, mais qui ont encore besoin d'un étayage pour des situations nouvelles, génératrices de stress (recherche de stages, démarches administratives...)?

### **Insertion professionnelle**

Le lycée professionnel qui nous accueille ne peut être utilisé comme lieu de formation car les sections qui y fonctionnent sont d'un niveau trop élevé pour nos jeunes. C'est pourquoi nous avons redéfini notre structure comme une **plateforme pédagogique d'intégration**. Nous ne prétendons pas former nos jeunes à un métier, mais les aider dans la définition de leur projet professionnel.

### Les stages

La première année était une phase de découverte. Nous avons donc multiplié les visites d'entreprises, les salons et les expositions spécialisés et proposé à nos élèves des stages en situation (5 semaines sur trois périodes) dans des champs professionnels aussi variés que possible. Nous leur avons laissé libre choix du lieu et du secteur d'activité même s'ils ne nous semblaient pas, pour certains, en adéquation avec leurs capacités et leurs compétences. Mais *l'échec* est constructif, car il permet de mieux cerner le possible.

En deuxième année, nous sommes en phase *d'affinage* et d'individualisation des projets. Les stages se présentent sous deux formes :

- **des stages longs** (trois fois deux semaines minimum) dans des domaines qui se rapprochent le plus possible du projet du jeune. Celui-ci peut en multiplier à loisir les périodes, mais l'équipe pédagogique lui impose comme seule contrainte d'en varier les lieux (évaluation des capacités d'adaptation, du respect des exigences et rythmes propres à chaque entreprise...);
- **des stages filés** : formule à la carte qui permet aux jeunes de passer une journée par semaine en entreprise, sur une période à définir avec le maître de stage. Ce fonctionnement ne conviendrait-il pas mieux aux élèves de 1<sup>re</sup> année qui doivent découvrir de nombreux secteurs afin de mieux définir leur projet ?

Devant la multiplication des lieux de stages à trouver et de leur fréquence, l'équipe pédagogique réfléchit à une possible mise en réseau de tous les partenaires du milieu ordinaire et protégé (entreprises, artisanat, collectivités locales, administrations, CAT, IMPro...) susceptibles d'accueillir nos jeunes.

Cette première ébauche du **plateau technique départemental** faciliterait la tâche de nos élèves dans leurs démarches et élargirait les perspectives d'accueil à des secteurs qui n'étaient pas sollicités car ils nous semblaient inaccessibles.

### L'après UPI

La scolarisation au lycée était prévue pour deux ans. Nous pensions qu'à cette date, tous les jeunes sortiraient du dispositif avec une solution adaptée. Les difficultés que certains rencontrent et la lenteur dont ils font preuve dans leurs recherches nous obligent à modifier ce projet initial.

### Réflexions en cours :

- *A priori* on ne sort pas en 1<sup>re</sup> année.
- On peut sortir en cours de 2<sup>e</sup> année.
- Si une 3<sup>e</sup> année est nécessaire, le jeune reste inscrit à l'UPI Tech.

La souplesse de notre structure nous permet d'être au plus près du jeune et de son projet. Lorsqu'il aura passé deux ou trois ans et bien défini son projet, nous souhaitons qu'il soit pris en charge et suivi par des dispositifs de formation professionnelle. Si ce n'était pas le cas, nous ne pourrions le laisser sans solution : l'équipe pédagogique s'emploie à réfléchir à cette éventualité.

Nous sommes dans une phase expérimentale où tout est à construire. Cet aspect novateur, s'il donne à l'équipe du lycée une grande marge d'action, s'il constitue une source de motivation et une grande responsabilité vis-à-vis des jeunes et de leurs familles, génère malgré tout une inquiétude justifiée. Seul un travail en véritable partenariat nous aidera à trouver des solutions personnalisées, c'est pourquoi de nombreux contacts ont déjà été pris : réseau Agefiph, CFAS, CAT, Erea d'Opme, autres dispositifs d'intégration de la MGI...

### **Modifications dans le fonctionnement de la structure**

#### **Les élèves**

- L'effectif est passé de 8 à 10.
- L'orientation se fait toujours sur le critère *troubles des fonctions cognitives*, mais certains élèves ont des handicaps associés : visuels, moteurs, auditifs.
- Comme les autres lycéens, les cours sont répartis sur cinq jours et le nombre d'heures est passé de 24 à 27. De plus, les élèves bénéficient d'une heure supplémentaire en EPS et en VSP.

#### **L'équipe pédagogique**

- Confortée par l'expérience de la 1<sup>re</sup> année, il apparaît que la présence d'un enseignant spécialisé 1<sup>er</sup> degré (option D) au sein de l'équipe est indispensable : meilleure connaissance du secteur AIS, relations avec les services et structures spécialisés, enseignement adapté dans les matières de base (niveau cycle 2 et

3 du premier degré) et coordination du dispositif.

- Cette année, l'intervention régulière et efficace du conseiller d'orientation psychologue nous est du plus grand secours (entretiens collectifs, prises en charge individuelles).
- L'aide-éducatrice assure la préparation individuelle du rapport de stage que chaque élève présentera à l'examen du CFG et, dans ce cadre, elle travaille aussi sur l'aspect communicationnel.

#### **Le comité de pilotage**

- Il ne se réunira que deux fois dans l'année en décembre et en juin et sera élargi à tous les acteurs et partenaires du projet.
- Parallèlement, une commission permanente est créée. Elle sera composée des représentants de l'IA, du Rectorat, de la DDASS, des collectivités locales et de l'équipe pédagogique et administrative du lycée. Elle se réunira une fois par trimestre.